



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/47/10
19 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-septième session
Genève, 9 octobre 2000
Point 1 c) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Rapport du Bureau

1. Le Bureau s'est réuni le 19 octobre 2000, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la quarante-septième session du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du règlement intérieur, avaient été reçus pour tous les représentants participant à la quarante-septième session du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs de tous les représentants participant à la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants participant à la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement avaient été présentés en bonne et due forme.
